



No de résolution
ou annotation

15 juillet 2025

Procès-verbal du conseil d'agglomération de La Tuque (Québec)

PROVINCE DE QUÉBEC COMTÉ DE LAVIOLETTE AGGLOMÉRATION DE LA TUQUE

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération de La Tuque tenue le **15 juillet 2025** à 18 h à la salle des délibérations située au Centre social municipal avec le système vidéoconférence reliant le bureau municipal de Parent.

Cette assemblée est présidée par, monsieur Luc Martel qui agit à titre de président du conseil d'agglomération et à laquelle sont présents les membres, mesdames Julie Gauvin et Dorys Duchesne, ainsi que messieurs Larry Bernier, Éric Chagnon, Clément Dubé, Claude Gaudreault, Michel Pronovost et François Fortin, formant le quorum.

Sont également présents monsieur Jean-Sébastien Poirier, directeur général et madame Valérie Lévesque, greffière par intérim.

Le président monsieur Luc Martel, souhaite la bienvenue aux (3) journalistes présents et au seul citoyens présents et souligne la diffusion des assemblées publiques en direct sur le média social YouTube. L'enregistrement sera également disponible en différé à partir d'un lien sur le site Web de la municipalité.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU que la présente assemblée a été dûment convoquée et débute à 18 h 00;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

AGG-2025-07-079 **PROPOSÉ PAR LE MEMBRE LARRY BERNIER**
APPUYÉ PAR LA MEMBRE DORYS DUCHESNE

ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

1. Mot de bienvenue
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 17 juin 2025
4. Correspondance et information :
 - a) Député de St-Maurice – Champlain monsieur François-Philippe Champagne / Reconnaissance du centre de Ski La Tuque comme finaliste au congrès de l'Association des stations de ski de l'Est du Canada
5. Octroi d'aide financière non-remboursable via le Fonds régions et ruralité – Volet 4 (1 projet)

AGG-2025-07-079



No de résolution
ou annotation

15 juillet 2025

Procès-verbal du conseil d'agglomération de La Tuque (Québec)

6. Adoption / Priorités d'interventions 2025-2026 du conseil d'agglomération en regard du Fonds régions et ruralité – Volet 2 – Développement territorial et Volet 3 – Vitalisation / Service de développement économique et forestier La Tuque
7. Dépôt / États financiers 2024 de la Corporation de transport adapté et collectif du Haut St-Maurice
8. Autorisation de signatures / Renouvellement du contrat d'embauche d'une chargée de projet aux communications
9. Autorisation de signatures / Entente de partenariat régional et de transformation numérique en tourisme (EPRTNT) (2025-2027)
10. Désignation de procureurs pour agir devant la Cour municipale de La Tuque au nom de la Ville de La Tuque, la Municipalité de Lac-Édouard et la Municipalité de La Bostonnais avec recommandation de nomination au Directeur des poursuites criminelles et pénales
11. Nomination / Coordinatrice régionale des cours d'eau
12. Motion pour la liberté intellectuelle en bibliothèques publiques
13. COMMENTAIRES DU PRÉSIDENT
14. COMMENTAIRES DES MEMBRES
15. QUESTIONS DES MÉDIAS
16. QUESTIONS DU PUBLIC
17. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 17 JUIN 2025

ATTENDU que les membres du conseil ont reçu copie dudit procès-verbal et en ont pris connaissance;

IL EST :

**PROPOSÉ PAR LE MEMBRE MICHEL PRONOVOST
APPUYÉ PAR LE MEMBRE CLAUDE GAUDREAU**

ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 17 juin 2025 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AGG-2025-07-080

AGG-2025-07-080



No de résolution
ou annotation

15 juillet 2025

Procès-verbal du conseil d'agglomération de La Tuque (Québec)

OCTROI D'AIDE FINANCIÈRE NON-REMBOURSABLE VIA LE FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ – VOLET 4 / VITALISATION (1 PROJET)

ATTENDU qu'en fonction des ententes intervenues, le gouvernement du Québec verse à l'agglomération de La Tuque des enveloppes budgétaires via le Fonds régions et ruralité (FRR) Volet 4 en vue de soutenir différents projets issus des secteurs privé, municipal, coopératif ou OBNL;

ATTENDU l'analyse par le comité consultatif d'investissement et la recommandation favorable émise au conseil d'agglomération pour un projet déposé au Service de développement économique et forestier pour solliciter une aide financière à ce Fonds;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

**PROPOSÉ PAR LE MEMBRE FRANÇOIS FORTIN
APPUYÉ PAR LE MEMBRE CLÉMENT DUBÉ**

ET RÉSOLU :

QUE ce conseil d'agglomération accorde l'aide financière suivante :

PROMOTEUR	PROJET	AIDE ACCORDÉE	FONDS
Office municipal d'habitation	# 2025-P183 Embauche d'une ressource d'intervention en soutien au logement	41 356 \$	FRR-Volet 4/Vitalisation

QUE ce conseil d'agglomération autorise le directeur, monsieur Tommy Déziel, ou la directrice adjointe dudit Service de développement économique et forestier, madame Julie Noël, à signer pour et au nom de l'agglomération de La Tuque le contrat de financement et entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION / PRIORITÉS D'INTERVENTIONS 2025-2026 DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION EN REGARD DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ – VOLET 2 – DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ET VOLET 3 – VITALISATION / SERVICE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET FORESTIER LA TUQUE

ATTENDU que dans le cadre du renouvellement de l'entente du Fonds régions et ruralité (volets 2 et 3) avec le ministère des Affaires municipales et de l'habitation pour la période du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2028, ce conseil doit établir ses priorités d'interventions 2025-2026;

ATTENDU que les principaux enjeux identifiés ont trait au développement des zones commerciales, industrielles et aéroportuaires, l'encouragement à la rénovation des immeubles commerciaux du centre-ville et à la construction et la rénovation d'unités de logements locatifs, l'accompagnement aux entrepreneurs pour les projets de démarrage, de transfert et de relève, d'expansion et de modernisation d'entreprises, le soutien à la vitalisation du territoire par des projets économiques, touristiques, sociaux, de loisir, culturels et environnementaux ainsi que la contribution aux ententes sectorielles et projets régionaux;



No de résolution
ou annotation

15 juillet 2025

Procès-verbal du conseil d'agglomération de La Tuque (Québec)

ATTENDU que les priorités d'interventions doivent être déposées au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et être publiées sur le site Web de la Ville de La Tuque;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

AGG-2025-07-082

AGG-2025-07-082

**PROPOSÉ PAR LE MEMBRE LARRY BERNIER
APPUYÉ PAR LE MEMBRE CLAUDE GAUDREAU**

ET RÉSOLU :

QUE ce conseil d'agglomération adopte les priorités d'interventions 2025-2026 définies dans le document de référence présenté par le directeur du Service de développement économique et forestier La Tuque monsieur Tommy Déziel, le tout en vertu de l'entente administrée par le SDEF La Tuque.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT / ÉTATS FINANCIERS 2024 DE LA CORPORATION DE TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF DU HAUT ST-MAURICE

ATTENDU le dépôt des états financiers 2024 vérifiés par la firme comptable Mallette;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

AGG-2025-07-083

AGG-2025-07-083

**PROPOSÉ PAR LE MEMBRE FRANÇOIS FORTIN
APPUYÉ PAR LA MEMBRE DORYS DUCHESNE**

ET RÉSOLU :

QUE ce conseil d'agglomération prend acte et accepte les états financiers 2024 de la Corporation de Transport adapté et collectif du Haut St-Maurice au 31 décembre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AUTORISATION DE SIGNATURES / RENOUELEMENT DU CONTRAT D'EMBAUCHE D'UNE CHARGÉE DE PROJET AUX COMMUNICATIONS

ATTENDU que le contrat de la chargée de projet aux communications, madame Laurie Marchand, vient à échéance le 25 août prochain;

ATTENDU les besoins actuels en matière de communication et de graphisme dans les domaines tels que la prévention des incendies, l'environnement et la gestion des matières résiduelles, le tourisme, les loisirs, la culture et la vie communautaire;

ATTENDU qu'un montage financier alliant plusieurs partenaires dont le Fonds régions et ruralité (FRR), le Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH), le Plan Climat et Éco Entreprise Québec, permet de financer la ressource en totalité;

ATTENDU que la recommandation plus que positive de la chef de service aux communications pour l'excellent travail de madame Marchand;



No de résolution
ou annotation

15 juillet 2025

AGG-2025-07-084

Procès-verbal du conseil d'agglomération de La Tuque (Québec)

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

AGG-2025-07-084

**PROPOSÉ PAR LA MEMBRE JULIE GAUVIN
APPUYÉ PAR LA MEMBRE DORYS DUCHESNE**

ET RÉSOLU :

QUE ce conseil d'agglomération confirme le renouvellement du contrat de madame Laurie Marchand à titre de chargée de projet aux communications pour la période débutant le 26 août 2025 et se terminant le 31 décembre 2026.

QUE les conditions de travail de celle-ci soient celles prévues à son contrat d'embauche, le tout selon la recommandation de la directrice des ressources humaines.

QUE ce conseil d'agglomération autorise le directeur général, monsieur Jean-Sébastien Poirier et la directrice des ressources humaines, madame Isabelle Tremblay, à signer ledit contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AUTORISATION DE SIGNATURES / ENTENTE DE PARTENARIAT RÉGIONAL ET DE TRANSFORMATION NUMÉRIQUE EN TOURISME AVEC L'ASSOCIATION TOURISTIQUE RÉGIONALE DE LA MAURICIE (2025-2027)

ATTENDU que l'Entente de partenariat régional et de transformation numérique en Tourisme (EPRNT) a pour but d'associer les partenaires financiers pour la réalisation de projets de développement de l'offre touristique régionale, de concert avec Tourisme Mauricie et le ministère du Tourisme, à laquelle l'agglomération de La Tuque est partenaire via la Ville de La Tuque;

ATTENDU que l'entente 2022-2025 vient à échéance et qu'en vue de conclure une nouvelle entente pour trois ans, soit 2025 à 2027, Tourisme Mauricie désire bonifier son apport financier passant de 376 321 \$ à 500 000 \$ aux fins de répondre à la demande croissante et à maximiser les retombées touristiques régionales;

ATTENDU que cette entente permet de financer divers projets touristiques, allant de l'amélioration des infrastructures à la promotion d'événements et que ce conseil d'agglomération reconnaît la volonté des différents partenaires de mettre en commun leurs efforts et leurs ressources afin de prendre en charge le développement touristique de la région;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

AGG-2025-07-085

AGG-2025-07-085

**PROPOSÉ PAR LA MEMBRE DORYS DUCHESNE
APPUYÉ PAR LE MEMBRE CLÉMENT DUBÉ**

ET RÉSOLU :

QUE ce conseil d'agglomération autorise le président, monsieur Luc Martel et le directeur général, monsieur Jean-Sébastien Poirier, à signer pour et au nom de la Ville de La Tuque l'entente de partenariat régional et de transformation numérique en tourisme avec l'Association touristique régionale de la Mauricie ainsi que tout document relatif à la présente résolution.



No de résolution
ou annotation

15 juillet 2025

Procès-verbal du conseil d'agglomération de La Tuque (Québec)

QUE ce conseil d'agglomération confirme la contribution financière de la Ville de La Tuque pour les trois années prévues à l'entente, soit 6 500 \$ par année pour les années 2025, 2026 et 2027, totalisant 19 500 \$.

QUE ce conseil d'agglomération désigne monsieur Jean-Sébastien Poirier, directeur général, pour siéger au sein du comité de gestion de l'Entente de partenariat régional et de transformation numérique en Tourisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉSIGNATION DE PROCUREURS POUR AGIR DEVANT LA COUR MUNICIPALE DE LA TUQUE AU NOM DE LA VILLE DE LA TUQUE, LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ÉDOUARD ET DE LA MUNICIPALITÉ DE LA BOSTONNAIS AVEC RECOMMANDATION DE NOMINATION AU DIRECTEUR DES POURSUITES CRIMINELLES ET PÉNALES

ATTENDU que la Ville de La Tuque dispose de sa propre Cour municipale et qu'il est requis de désigner les procureurs aptes à y agir, en poursuite, au nom des municipalités desservies;

ATTENDU qu'il y a lieu de demander au Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) de désigner les nouveaux procureurs autorisés à le représenter devant la Cour municipale de La Tuque, en application de l'entente relative à la poursuite de certaines infractions pénales devant la Cour municipale de La Tuque intervenue entre le Procureur général du Québec et la Ville de la Tuque ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

**PROPOSÉ PAR LE MEMBRE CLÉMENT DUBÉ
APPUYÉ PAR LA MEMBRE DORYS DUCHESNE**

ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit.

QUE ce conseil d'agglomération désigne et autorise M^e Élodé Weaner-Milliard du cabinet Bélanger Sauvé, Avocats, à agir aux fins mentionnées en titre et maintien les désignations de M^e Yves Chaîné, du cabinet Bélanger Sauvé, avocats et de M^e Gabriel Bordeleau du cabinet Lambert Therrien, avocats, le tout selon les offres de services reconduites.

QUE ce conseil d'agglomération demande au DPCP de désigner M^e Élodé Weaner-Milliard pour le représenter devant la Cour municipale de La Tuque pour les dossiers relevant de l'entente précitée, en conservant les désignations de M^{es} Yves Chaîné et Gabriel Bordeleau.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise aux procureurs désignés ainsi qu'au Directeur des poursuites criminelles et pénales et à la Cour municipale de La Tuque.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AGG-2025-07-086

AGG-2025-07-086



No de résolution
ou annotation

15 juillet 2025

Procès-verbal du conseil d'agglomération de La Tuque (Québec)

NOMINATION / COORDONNATRICE RÉGIONALE DES COURS D'EAU

ATTENDU le règlement n° 6020-2012 régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de l'agglomération de La Tuque ainsi que la Politique relative à la gestion des cours d'eau sous la juridiction de l'agglomération, il s'avère nécessaire de nommer un gestionnaire des cours d'eau pour notre territoire;

ATTENDU que madame Julie Pilote, conseillère en environnement, assume déjà ce rôle dans le cadre de ses fonctions et qu'il y a lieu de régulariser les responsabilités qui en découlent en procédant à sa nomination à titre de coordonnatrice régionale des cours d'eau pour l'agglomération de La Tuque;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

AGG-2025-07-087

AGG-2025-07-087

**PROPOSÉ PAR LA MEMBRE DORYS DUCHESNE
APPUYÉ PAR LA MEMBRE JULIE GAUVIN**

ET RÉSOLU :

QUE ce conseil d'agglomération désigne madame Julie Pilote, conseillère en environnement, à titre de coordonnatrice régionale de la gestion des cours d'eau, conformément à la *Loi sur les compétences municipales*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MOTION POUR LA LIBERTÉ INTELLECTUELLE EN BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES

ATTENDU la demande d'appui de l'Association des bibliothèques publiques du Québec et Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ), appuyé du Réseau BIBLIO du Québec auprès des municipalités du Québec pour adopter la motion pour préserver la liberté intellectuelle des bibliothèques publiques;

ATTENDU que le « Manifeste de l'UNESCO sur la bibliothèque publique » stipule que la bibliothèque publique est un centre d'information de proximité;

ATTENDU que la bibliothèque publique met à disposition de ses usagers une grande diversité de savoirs et d'informations;

ATTENDU que la bibliothèque publique offre des œuvres et des documents reflétant différents points de vue qui sont eux-mêmes le reflet du moment de l'Histoire auxquels ils appartiennent;

ATTENDU que la bibliothèque publique est une composante essentielle des sociétés de la connaissance, qui s'adapte en permanence aux nouveaux moyens de communication pour remplir ses missions : fournir un accès universel à l'information et en favoriser l'appropriation par toutes et par tous;

ATTENDU que la bibliothèque publique offre au public un espace accessible pour la production de connaissances, le partage et l'échange d'informations et de culture, et la promotion de l'engagement citoyen;



No de résolution
ou annotation

15 juillet 2025

Procès-verbal du conseil d'agglomération de La Tuque (Québec)

ATTENDU que la bibliothèque est un bien collectif et un lieu où se développe une relation aux savoirs faite d'exploration, d'échange, de connaissances, de culture et d'enrichissement et en fournissant le lieu, les ressources et le personnel apte à les soutenir, la bibliothèque permet à tous les individus, tout au long de leur vie et peu importe leur âge, leur statut social et leur provenance, de se former et de combler leurs besoins de connaissances, d'information et de perfectionnement;

ATTENDU la proclamation de l'UNESCO ainsi que la Table permanente de concertation des bibliothèques québécoises dans la Déclaration des bibliothèques québécoises, la raison d'être de la bibliothèque est d'assurer un « accès libre et illimité à la connaissance, la pensée, la culture et l'information », notamment grâce à la gratuité;

ATTENDU que le même Manifeste de l'UNESCO déclare que les collections et les services ne doivent être soumis à aucune forme de censure idéologique, politique ou religieuse, ni à aucune pression commerciale;

ATTENDU que plusieurs situations, partout à travers le monde, laissent craindre pour le rôle fondamental des bibliothèques de diffuser des contenus diversifiés dans le respect de la liberté intellectuelle et d'expression;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

**PROPOSÉ PAR LE MEMBRE MICHEL PRONOVOST
APPUYÉ UNANIMEMENT**

ET RÉSOLU :

QUE ce conseil d'agglomération appuie les démarches de l'Association des bibliothèques publiques du Québec, de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ) et du Réseau BIBLIO du Québec pour la préservation de l'accès au savoir et à la culture à la population québécoise et qu'en ce sens, l'agglomération de la Tuque reconnaît officiellement :

- A) les bibliothèques publiques comme des lieux reflétant la diversité des points de vue;
- b) l'expertise du personnel des bibliothèques publiques pour gérer la sélection et la diffusion des collections;
- c) la nécessité de soutenir et d'appuyer le personnel des bibliothèques publiques dans le choix des œuvres composant leurs collections et de ne pas céder à la pression de censure et de demandes de retrait qui pourraient cibler ces institutions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COMMENTAIRES DU PRÉSIDENT

Le président monsieur **Luc Martel** souhaite aborder deux points. Le premier concerne la situation au centre de santé. Une réunion s'est tenue ce matin avec les représentants du CIUSSS, et ceux-ci nous ont indiqué que les services au bloc opératoire reprennent progressivement. Voilà une excellente nouvelle. Dans les



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération de La Tuque (Québec)

prochaines semaines, le CIUSSS devrait annoncer l'arrivée de nouveaux services, ce qui sera à surveiller de près. Le deuxième point porte sur une présentation de l'état de la situation de la forêt dans le Haut-Saint-Maurice et en Mauricie, tenue ce matin lors d'un déjeuner organisé par la Chambre de commerce. Lors de cette rencontre, de nombreuses personnes ont pris conscience de la gravité de la situation, et certaines risquent même d'en subir les conséquences prochainement. La Ville a repris le leadership afin de rassembler l'ensemble des acteurs économiques liés à la foresterie : les zecs, les pourvoiries, les associations de trappeurs, etc., dans le but de mettre sur pied une table ronde. Les deux paliers de gouvernement seront également invités, et l'on espère fortement leur présence afin qu'ils puissent venir écouter et constater l'état critique de la situation. Il conclut en affirmant qu'il nous tiendra informés de l'évolution de cette démarche. Il demeure confiant quant à la reconnaissance de la situation par le gouvernement et à l'atteinte d'un consensus.

COMMENTAIRES DES MEMBRES

Le membre monsieur **Éric Chagnon**, souhaite intervenir à son tour concernant la situation en forêt. Il affirme que, dans le secteur de Parent comme dans bien d'autres régions, la situation soit loin d'être favorable. L'interruption des travaux engendre une grande incertitude ainsi qu'un stress important pour les citoyens. Cette réalité se reflète même dans les commerces locaux. Un nouveau blocus a récemment été mis en place sur la voie ferrée du CN, causant des désagréments majeurs. Celui-ci souligne qu'à plusieurs reprises, des commentaires ont été transmis aux députés et aux instances politiques, mais qu'il devient nécessaire, à un certain moment, d'adopter une approche plus directe et déterminée. Il insiste sur le fait qu'il est inacceptable que 10 à 20 personnes puissent compromettre l'économie de toute une région, et qu'il ne faut pas rester passifs face à cette situation. Il réitère par ailleurs sa proposition concernant le paiement à la Sûreté du Québec. Selon lui, le versement d'heures supplémentaires alors qu'aucune action concrète n'est prise en réponse aux blocus n'est pas justifié. Il propose donc de suspendre les paiements jusqu'à ce que les chemins soient dégagés et que la libre circulation soit assurée pour tous les intervenants du secteur forestier. Le maire ajoute qu'il vient tout juste de recevoir un message confirmant que les manifestants du groupe Première Nation Mamo ont annoncé la levée de leurs deux blocus ferroviaires. Il ne reste désormais que les blocus terrestres. Le maire indique que la situation sera suivie de près dans les prochains jours.

Le membre monsieur **Larry Bernier** souligne qu'il est important de comprendre que, bien que notre région soit fortement touchée, c'est l'ensemble de la Mauricie qui en subit les conséquences. Nous disposons ici d'une ressource essentielle, mais une grande partie de celle-ci est transformée ailleurs. Cela crée un blocage de l'écosystème, ce qui met en péril l'économie de toute la Mauricie.

Le membre monsieur **Michel Pronovost** comprend parfaitement les propos de son collègue, monsieur Chagnon. Toutefois, ce n'est peut-être pas un coup de poing sur la table qui sera donné. Le 24 juillet, lors de la rencontre initiée par la Ville de La Tuque, il sera essentiel que les parties se parlent et parviennent à un consensus. C'est ce consensus qui constituera un message fort à l'intention du gouvernement concernant le projet de loi 97. Pour conclure, monsieur Pronovost exprime l'espoir que l'issue corresponde aux attentes et qu'une solution soit rapidement trouvée.

La membre madame **Dorys Duchesne**, souhaite de bonnes vacances à tous et invite chacun à faire preuve de prudence sur les routes.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération de La Tuque (Québec)

QUESTIONS DU MÉDIA (3 JOURNALISTES PRÉSENTS)

Le journaliste de l'Écho de La Tuque, monsieur **Patrick Vaillancourt**, souhaite obtenir une précision concernant le mandat de la coordonnatrice régionale des cours d'eau. Sachant que le territoire est immense.

Le directeur général monsieur **Jean-Sébastien Poirier** explique qu'il s'agit d'une obligation législative pour la Ville de nommer, au sein de son organisation, une personne responsable identifiée dans l'ensemble des règlements concernant la gestion des cours d'eau. La personne qui occupait auparavant ce rôle a quitté il y a quelques années. Considérant l'arrivée en poste de madame Pilote, conseillère en environnement, il est nécessaire de la désigner à ce titre. Ainsi, tant en vertu de la réglementation provinciale que dans l'application de notre propre politique sur l'économie de l'eau potable, toutes les municipalités du Québec doivent avoir, au sein de leur organisation, une personne qui assume ce rôle.

QUESTIONS DU PUBLIC (1 CITOYEN PRÉSENT)

Aucune question.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST :

AGG-2025-07-089

AGG-2025-07-089

**PROPOSÉ PAR LE MEMBRE MICHEL PRONOVOST
APPUYÉ PAR LE MEMBRE LARRY BERNIER**

ET RÉSOLU :

QUE l'assemblée soit levée à 18 h 27.


Valérie Lévesque
Greffière par intérim


Luc Martel
Président